



SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT

[Drapeau national et
nom du pays
émetteur] msp23f

1. INTITULE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME (langue d'origine: ES)

TECNICO EN MONTAJE Y MANTENIMIENTO DE INSTALACIONES DE FRIO, CLIMATIZACION Y PRODUCCION DE CALOR

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME ()

TECHNICIEN DE MONTAGE ET DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE FROID, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION DE CHALEUR

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ÉLÉMENTS DE COMPETENCES ACQUIS

Compétence générale

Effectuer les opérations de montage, maintenance et réparation des installations de froid, climatisation, chauffage, eau et gaz combustibles dans des bâtiments, des installations de process continue et auxiliaires à la production, avec la qualité requise, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans des conditions de sécurité.

Unités de compétence

1. Monter et maintenir des installations de réfrigération commerciale et industrielle
2. Monter et maintenir des installations de climatisation et d'aération
3. Monter et maintenir des installations de production de chaleur
4. Monter et maintenir des installations de réseaux d'eau et de gaz combustibles
5. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise ou atelier.

4. SECTEURS D'ACTIVITE ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME

INSTALLATEUR/MAINTENEUR D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE. INSTALLATEUR/MAINTENEUR D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION. INSTALLATEUR/MAINTENEUR FRIGORISTE. INSTALLATEUR DE GAZ. MAINTENEUR D'INSTALLATIONS AUXILIAIRES A LA PRODUCTION. MAINTENEUR D'INSTALLATIONS DE PROCESS.

^(*) **Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information sur le thème de la transparence, visitez le site: www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME	
Nom et statut de l'organisme certificateur MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F– Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Système de notation / conditions d'octroi Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	Accords internationaux
Base légale Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 2046/1995 du 22 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 12/02/96)	

6. MODES D'ACCES A LA CERTIFICATION OFFICIELLEMENT RECONNUS		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de la formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
<ul style="list-style-type: none"> • * Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique/pratique et la Formation aux Centres de travail - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise - Électrotechnie - Formation dans un centre de travail - Formation et orientation pour le travail - Installations d'eau et de gaz - Installations de climatisation et de ventilation - Installations de production de chaleur - Installations électriques et automatismes - Installations frigorifères - Matériel et équipements frigorifères - Sécurité lors du montage et de la maintenance d'équipements et installations - Techniques d'usinage pour le montage et la maintenance d'installations 		
Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme		2000 heures
Conditions d'accès requises Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
Information supplémentaire http://www.educacion.es		